

Décision pour information

Affiliation des travailleurs indépendants au régime général de l'Assurance maladie

Conformément à l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, l'Assurance maladie met en œuvre un traitement destiné à assurer l'affiliation des travailleurs indépendants au régime général d'assurance maladie et plus particulièrement à :

- acquérir les données nécessaires à la gestion du dossier client (mise à jour, mutation, affiliation sans rattachement) de façon automatisée et sécurisée ;
- alimenter les bases de production des caisses de ces données, en conservant certaines des données spécifiques aux TI à l'échelon national.

Les informations traitées sont, pour les bénéficiaires de l'Assurance maladie en qualité de travailleur indépendant et leurs ayants-droits :

- Les données d'identification dont le NIR, nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité (France, UE ou Hors UE), titre de séjour ;
- Les données de contact ;
- Les données professionnelles dont le groupe professionnel, catégorie, activité principale, poly situation

Ces données peuvent émaner de la Caisse National De Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants (CNDSSSTI) ou de la déclaration d'activité émanant préalablement des centres de formalité des entreprises (CFE).

L'accès à ces informations est réservé aux agents individuellement habilités par le Directeur de leur organisme et dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

Une fois intégrée, les données sont conservées 5 ans après la fin de leur gestion.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement qui résulte d'une obligation réglementaire.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de l'organisme ou au Délégué à la Protection des Données.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

[Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL](https://www.cnil.fr) -3 Place de Fontenoy TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07

Vous pouvez retrouver cette information sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)